Image not found or type unknown

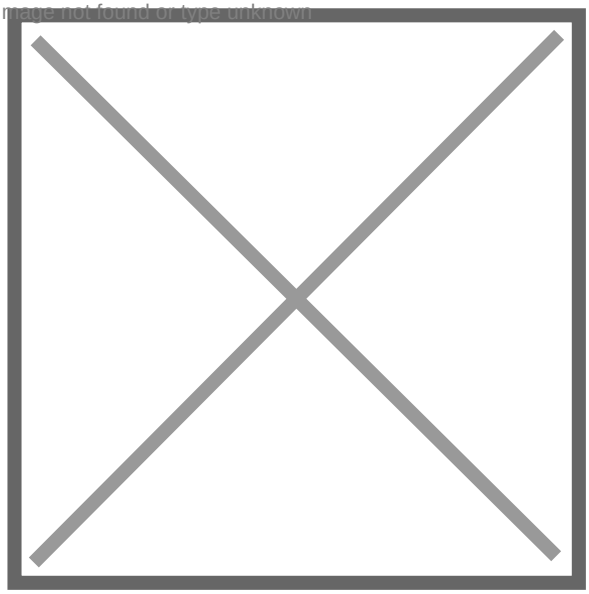

Mon locataire ne part pas à l'issue du bail saisonnier et refuse de payer

Par **Emma40**, le **05/06/2020** à **05:03**

Bonjour,rnMes locataires saisonniers avec qui un contrat saisonnier d'un mois renouvelable 2 fois a été conclu (soit 3 mois au total) refusent de partir à l'issue de l'échéance du bail. Ils occupent aujourd'hui le logement illégalement sans contrat et refusent de payer un loyer ou une indemnité d'occupation. Ils nous demandent d'encaisser le chèque de caution (équivalent à un mois de loyer sans charge) pour le mois en cours car ils craignent que nous ne l'encaissions après leur départ, ce qui nous laisse présager du pire de l'état intérieur du logement meublé.rnPar ailleurs, nous ne savons pas combien de temps encore ils comptent occuper le logement, maintenant que le bail est échu. rnQue faire ? Quels sont les recours possibles ? rnMerci beaucoup pour vos conseils et pour votre aide. rnrn

Par **morobar**, le **05/06/2020** à **08:09**

Bonjour,rnrnHuissier tout de suite.rnrnEt il faut encaisser le chèque. C'est fait pour cela.

Par **Ladychatou**, le **21/07/2020** à **09:41**

Bonjour,rn rnJe me permets de vous contacter pour avoir votre avis .rn rnNous avons loué une chambre meublée en colocation à un jeune tunisien arrivé pendant le confinement . rnIl a payé son 1er loyer et versé une caution normalement . rn rnNous lui avons demandé de prendre:rn -une assurance habitation rn-la garantie locative gratuite VISALE rn rnLes semaines ont passé

et il a demandé à ce qu'on encaisse son chèque de caution en guise de loyer car , travaillant dans la restauration , il n'avait plus de salaire . rnCe que nous avons fait , exceptionnellement rn rnla garantie VISALE tardant à arriver , nous nous sommes renseignés et avons découvert :rn rn-qu'il était venu avec un visa de touriste (maintenant périmé)rn-qu'il n'avait pas de carte de séjour : c'est pourquoi il ne pouvait pas avoir la garantie VISALErn-qu'il travaillait " au noir " chez son oncle , l'auteur du chèque de caution ,dans un restaurant à ..... où il a demandé qu'on aille chercher de l'argent liquide pour payer une partie du loyer de juin en échange d'un reçu rn rn rnSon bail étant illégal , nous lui avons demandé début juin de partir fin juin par mail en recommandé , ET sur papier qu'il a signé .rnIl a prétexté ne pas avoir compris et ne pas avoir assez de temps pour trouver autre chose . rnContraints et forcés , nous lui avons donc laissé le mois de juillet (qu'il n'a pas payé) pour trouver un nouveau logement .rn rnNous n'avons pas de chèque de caution ,il n'a pas de garant et ne VEUT PAS PARTIR . rn rnSon Etat des Lieux est prévu pour le **31 juillet à 10h** et nous craignons qu'il ne soit pas présent ce jour-là . rnNous partons en vacances le 01 aôut et ne savons pas trop quoi faire ... rn rn rnSavez vous ce que nous pouvons faire ? rn rnBonne journée , rn rnCordialement, rn rnPYR

Par **morobar**, le **21/07/2020** à **10:11**

Bonjour,rnrnVotre message est incOmlpréHensible, vousn écrivez une chose puis son contraire.rnrn[quote]rnversé une caution normalement .rnrn[/quote]rnETrnrn[quote]rn il a demandé à ce qu'on encaisse son chèque de cautionrnrn[/quote]rnPuis:rnrn[quote]rnNous n'avons pas de chèque de cautionrnrn rnrn[/quote]rnOn commence par lire vos propos:rnrn[quote]rnNous avons loué une chambre meublée en colocation à un jeune tunisien arrivé pendant le confinement .rnrn[/quote]rnDonc sans vérifier ses documents d'identité pas plus que son visa.rnrn[quote]rnNous avons loué une chambre meublée en colocationrnrn[/quote]rnEn colocation ? quel est donc ce type de bail saisonnier que voyus avez conçu ?rnrnUn chèque de caution cela n'existe pas. Un chèque est un instrrument de paiement qui doit être remis à l'encaissement dans les 8 jours de son émission.? La somme encaissée peut alors servir comme dépôt de garantie.rnrnDans l'tat actuel de votre dossier, direct chez un huissier vous résilier le simili-bail et mettre déhors l'occupant sans droit ni titre.

Par **Ladychatou**, le **21/07/2020** à **14:10**

Nous n'avons pas encaissé son chèque de caution (signé par "l'oncle " pour ne pas grêver son budget quand il est arrivé .rnrnEnsuite il nous a demandé de l'encaisser pour le 2 ème mois en promettant de rajouter les charges dès qu'il pourrait rnrnVu les conditions spéciales en avril 2020 , nous avons exceptionnellement accepté . rnRésultat rnrnil n'a pas de garant (refus de Visale) rnrnnous n'avons plus de chèque de caution (encaissé)rnrnil n'a pas déssurance habitation

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés